



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°79-2021-062

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2021

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI - Pôle d'Appui Territorial**

79-2021-04-22-00002 - AP accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean-Luc TARREGA le 23 avril 2021 (1 page)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-04-22-00002

AP accordant la suppléance des fonctions  
préfecturales à M. Jean-Luc TARREGA le 23 avril  
2021

Arrêté préfectoral  
accordant la suppléance des fonctions préfectorales  
à Monsieur Jean-Luc TARREGA  
Sous-préfet,  
directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres

**le vendredi 23 avril 2021 de 7 heures 30 à 20 heures 30**

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 20 mai 2020 portant nomination de M. Jean-Luc TARREGA, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres ;

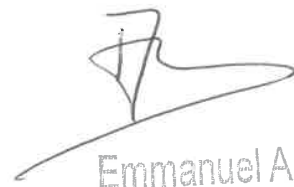
#### A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur Jean-Luc TARREGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet le vendredi 23 avril 2021 de 7 heures 30 à 20 heures 30.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Jean-Luc TARREGA, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Monsieur le préfet et Monsieur Jean-Luc TARREGA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 22 AVR. 2021

  
Emmanuel AUBRY